



## Interdiction de prendre des vacances

Par **Lucie77**, le **16/03/2016** à **22:02**

Bonjour,

Je m'appelle Lucie, j'ai 19 ans, et je viens poser cette question pour mon père qui est salarié dans une grande enseigne commerciale depuis 15 ans maintenant. Le mois dernier, les anciens patrons ont vendu l'enseigne à des nouveaux dirigeants. Ceux-ci s'avèrent être désagréables et considèrent peu les employés. Ces nouveaux patrons ont annoncé hier qu'ils interdisaient à tous les employés du magasin de poser leurs vacances pendant les mois de Juillet et Août (les anciens patrons n'avaient jamais imposé cela), en plus des périodes des fêtes (c'est à dire, tout le mois de Décembre). Cela m'a totalement indigné, peut être que c'est anormal... Mais je voulais savoir : Ont-ils le droit d'interdire aux employés de prendre des vacances sur une période aussi longue ? N'ont-ils aucune période limite ? Existe-il un moyen pour que les employés puissent avoir, comme tout le monde, le droit de profiter un peu de l'été ?

Merci d'avance pour vos réponses !

Lucie.

Par **P.M.**, le **17/03/2016** à **08:07**

Bonjour,

C'est l'employeur qui fixe les dates des congés payés et il doit obligatoirement accorder 4 semaines continues entre le 1er mai et le 31 octobre ou au moins 2 semaines seulement avec l'accord du salarié ce qui lui donne droit à des jours de fractionnement...